

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre des personnes suivantes:

Procédure de révocation de numéro

- atms GmbH, Franzenbrückenstrasse 5, A-1020 Wien
- PGmedia IN-Systems GmbH, In der Au 25, D-61440 Oberursel

La décision peut être demandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28